



publication 17/09/2026

SERVICE MARCHES PUBLICS

N/Réf : LC

ARRETE PORTANT DELEGATION DE FONCTIONS ET DE SIGNATURE

N°2026- **711**

Le maire de la Commune de Honfleur (Calvados)

Vu l'article L 2122.18 du Code général des collectivités territoriales

A R R E T E :

ARTICLE 1. Monsieur David PORTERIE, Adjoint au maire, est autorisé à me représenter en qualité de président de la commission des marchés à procédure adaptée du **Lundi 21 septembre 2026 à 16h00**.

L'ordre du jour portera sur le point suivant :

- M202600700 – Marché Fourniture de matériels et produits de signalisation routière pour le CTM de Honfleur
- M202600800 – Marché de fourniture et livraison de drapeaux, pavillons et autres accessoires pour le CTM de Honfleur
- M202601000 – Fourniture de carburants par distribution en station, au moyen de cartes accréditives, pour les véhicules et engins de la collectivité

Il est habilité à signer les documents qui seront établis lors de cette commission.

ARTICLE 2. Ampliation du présent arrêté sera transmise à Monsieur le sous-préfet de Lisieux, Monsieur le receveur Municipal, Monsieur le secrétaire général de la ville de Honfleur, chargé chacun en ce qui le concerne de l'exécution du présent arrêté.

Fait à Honfleur, le 14 septembre 2026

Le Maire
Nicolas PUBREUIL

